

Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 18.06.2025 Numéro de version 15 (remplace la version 14)

Révision: 18.06.2025

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/de la préparation et de la société/ l'entreprise

- **1.1 Identificateur de produit**
- **Nom du produit** Tetra AlguMin
- **Code du produit** 800.929
- **Numéro d'enregistrement** CHZB1143
- **UFI:** HXW0-R0D1-7007-R0YN
- **1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**
- **Secteur d'utilisation**
SU21 Utilisations par des consommateurs: Ménages privés / public général / consommateurs
- **Catégorie du produit** PC8 Produits biocides
- **Emploi de la substance / de la préparation** Produit d'entretien pour eau d'aquarium
- **1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**
- **Producteur/fournisseur :**
Tetra GmbH
Herrenteich 78
D-49324 Melle
Germany
- **Importateur**
Delphin Amazonia AG,
Ruchfeldstr. 15,
CH-4142 Münchenstein,
+41 (0)61 416 10 10
- **Service chargé des renseignements :**
Regulatory Department
Tel. +49(0)5422-105-0
email: MSDS@eu.spectrumbrands.com
- **1.4 Numéro d'appel d'urgence:**
24-hour-Emergency-Telephone-Number (Company/Contract ID code:"TTR")
+1 872 5888271
Tox Info Suisse: 145

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

- **2.1 Classification de la substance ou du mélange**
- **Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008**
Aquatic Chronic 3 H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
- **2.2 Éléments d'étiquetage**
- **Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008** Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.
- **Pictogrammes de danger** néant
- **Mention d'avertissement** néant
- **Mentions de danger**
H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
- **Conseils de prudence**
P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
P102 Tenir hors de portée des enfants.
P103 Lire attentivement et bien respecter toutes les instructions.
P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation nationale.
- **Indications complémentaires:**
Contient 2,2',2''-(hexahydro-1,3,5-triazine-1,3,5-triyl)triéthanol. Peut produire une réaction allergique.

(suite page 2)

CH/FR

Fiche de données de sécurité

selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 18.06.2025 Numéro de version 15 (remplace la version 14)

Révision: 18.06.2025

Nom du produit Tetra AlguMin

(suite de la page 1)

- 2.3 Autres dangers
- Résultats des évaluations PBT et vPvB
- PBT: non
- vPvB: non
- Détermination des propriétés perturbant le système endocrinien non

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

- 3.2 Caractérisation chimique: Mélanges
- Description : Solution aqueuse contenant plusieurs composants.

· Composants contribuant aux dangers:

CAS: 1746-81-2 EINECS: 217-129-5	monolinuron ☠ STOT RE 2, H373; ☠ Aquatic Acute 1, H400 (M=1); Aquatic Chronic 1, H410 (M=10); ⚠ Acute Tox. 4, H302	0,245%
CAS: 4719-04-4 EINECS: 225-208-0 Reg.nr.: 01-2119529226-41-XXXX	2,2',2''-(hexahydro-1,3,5-triazine-1,3,5-triyl)triéthanol ☠ Acute Tox. 2, H330; ☠ STOT RE 1, H372; ⚠ Acute Tox. 4, H302; Eye Irrit. 2, H319; Skin Sens. 1, H317 Limite de concentration spécifique: Skin Sens. 1; H317: C ≥0,1 %	0,045%

· SVHC

Ce produit ne contient aucune substance extrêmement préoccupante au regard du règlement REACH (CE) No 1907/2006 (Art. 57) d'une concentration supérieure à la limite légale de 0,1 % masse/masse (w/w).

- Indications complémentaires : Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

- 4.1 Description des premiers secours
- après inhalation : Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.
- après contact avec la peau : En règle générale, le produit n'irrite pas la peau.
- après contact avec les yeux : Lavage avec de l'eau en écartant les paupières plusieurs minutes.
- après ingestion : Si les troubles persistent, consulter un médecin.
- 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires
Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- 5.1 Moyens d'extinction
- Moyens d'extinction: Adapter les mesures de protection dans la lutte contre l'incendie à l'environnement.
- 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange
Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 5.3 Conseils aux pompiers
- Equipement spécial de sécurité : Aucune mesure particulière n'est requise.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence Non nécessaire.
- 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:
En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.
Diluer avec beaucoup d'eau.
Ne pas rejeter dans les canalisations, dans l'eau de ruissellement ni dans les nappes d'eau souterraines
- 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:
Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).

(suite page 3)

Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 18.06.2025 Numéro de version 15 (remplace la version 14)

Révision: 18.06.2025

Nom du produit Tetra AlguMin

(suite de la page 2)

Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.

· 6.4 Référence à d'autres rubriques

Aucune substance dangereuse n'est dégagée.

Afin d'obtenir des informations sur une manipulation sûre, consulter le chapitre 7

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

· 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.

· **Préventions des incendies et des explosions:** Aucune mesure particulière n'est requise.

· 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

· **Stockage :**

· **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage :** Aucune exigence particulière.

· **Indications concernant le stockage commun :** non nécessaire

· **Autres indications sur les conditions de stockage :** néant

· **Classe de stockage :** 12

· **7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

· 8.1 Paramètres de contrôle

· **Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail :**

Le produit ne contient pas en quantité significative des substances présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail.

· **Indications complémentaires :**

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

· 8.2 Contrôles de l'exposition

· **Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques :**

Sans autre indication, voir point 7.

· **Équipement de protection individuel :**

· **Mesures générales de protection et d'hygiène :**

Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.

· **Protection respiratoire :** non nécessaire.

· **Protection des mains :**

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

Les gants de protection utilisés doivent être conformes aux spécifications de la Directive européenne 89/686/CEE et à la norme EN 374 correspondante, à l'instar des gants KCL 740 Dermatril® (contact total) et KCL 740 Dermatril® (contact par éclaboussure).

· **Matériau des gants**

Caoutchouc nitrile

Épaisseur du matériau recommandée: $\geq 0,11$ mm

· **Temps de pénétration du matériau des gants**

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

Pour le mélange, le temps de pénétration doit être d'au moins 480 minutes (perméabilité selon la norme EN 374 section 3 : taux 6).

· **Protection des yeux :** Lunettes de protection recommandées pour le transvasement.

CH/FR

(suite page 4)

Fiche de données de sécurité

selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 18.06.2025 Numéro de version 15 (remplace la version 14)

Révision: 18.06.2025

Nom du produit **Tetra AlguMin**

(suite de la page 3)

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

· 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

· Indications générales.

· État physique	Liquide
· Couleur :	incolore
· Odeur :	sucrée
· Seuil olfactif:	Non déterminé.
· Point de fusion :	-5 - 5 °C
· Point d'ébullition :	100 °C (7732-18-5 eaux distillées, de conductibilité ou de même degré de pureté)
· Inflammabilité (solide, gazeux) :	Non applicable.
· Limites d'explosion :	
· inférieure :	Non déterminé.
· supérieure :	Non déterminé.
· Point d'éclair :	non applicable
· Température de décomposition :	Non déterminé.
· valeur du pH à 20 °C:	9,5
· Viscosité :	
· cinématique à 20 °C:	100-170 mm ² /s
· dynamique à 20 °C:	100-170 mPas
· Solubilité dans/miscibilité avec	
· l'eau :	soluble
· Coefficient de partage (n-octanol/eau) :	Non déterminé.
· Pression de vapeur à 20 °C:	23 hPa (7732-18-5 eaux distillées, de conductibilité ou de même degré de pureté)
· Densité et/ou densité relative	
· Densité à 20 °C:	1,0005 g/cm ³
· Densité relative.	Non déterminé.
· Densité de vapeur:	Non déterminé.

· 9.2 Autres informations

· Aspect:	
· Forme :	liquide
· Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour la sécurité.	
· Auto-inflammation :	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
· Danger d'explosion :	Le produit n'est pas explosif.
· Teneur en solvants :	
· solvants organiques	0,3 %
· eau :	98,6 %
· Teneur en substances solides :	0,9 %
· Masse moléculaire	18,02 g/mol
· Modification d'état	
· Vitesse d'évaporation.	Non déterminé.

· Informations concernant les classes de danger physique

· Substances et mélanges explosibles	néant
· Gaz inflammables	néant
· Aérosols	néant
· Gaz comburants	néant
· Gaz sous pression	néant
· Liquides inflammables	néant
· Matières solides inflammables	néant
· Substances et mélanges autoréactifs	néant
· Liquides pyrophoriques	néant
· Matières solides pyrophoriques	néant

(suite page 5)

Fiche de données de sécurité

selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 18.06.2025 Numéro de version 15 (remplace la version 14)

Révision: 18.06.2025

Nom du produit **Tetra AlguMin**

(suite de la page 4)

- | | |
|---|-------|
| · Matières et mélanges auto-échauffants | néant |
| · Substances et mélanges qui dégagent des gaz inflammables au contact de l'eau | néant |
| · Liquides comburants | néant |
| · Matières solides comburantes | néant |
| · Peroxydes organiques | néant |
| · Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux | néant |
| · Explosibles désensibilisés | néant |

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- **10.1 Réactivité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.2 Stabilité chimique**
- **Décomposition thermique / conditions à éviter** : Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- **10.3 Possibilité de réactions dangereuses** Aucune réaction dangereuse connue
- **10.4 Conditions à éviter** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.5 Matières incompatibles**: Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.6 Produits de décomposition dangereux**: Pas de produits de décomposition dangereux connus

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- **11.1 Informations sur les effets toxicologiques**
- **Toxicité aiguë** : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification :

1746-81-2 monolinuron

Oral	LD50	1.430 mg/kg (Rat) Pré-lignes directrices, sans BPL
Dermique	LD50	>2.000 mg/kg (Rat) EPA, sous-section F, § 81-2 ; 540/9-82-025 (1982, révision : nov. 1984), BPL

4719-04-4 2,2',2''-(hexahydro-1,3,5-triazine-1,3,5-triyl)triéthanol

Oral	LD50	1.000 mg/kg (Rat) Dossier d'enregistrement ECHA
Dermique	LD50	>4.000 mg/kg (Rat) Dossier d'enregistrement ECHA
Inhalatoire	LC50/4 h	0,371 mg/l (Rat) Dossier d'enregistrement ECHA

- **Effet primaire d'irritation** :
- **de la peau** : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **des yeux** : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Sensibilisation** : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Mutagénicité sur les cellules germinales**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Cancérogénicité** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité pour la reproduction**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Danger par aspiration**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

(suite page 6)

CH/FR

Fiche de données de sécurité

selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 18.06.2025 Numéro de version 15 (remplace la version 14)

Révision: 18.06.2025

Nom du produit Tetra AlguMin

(suite de la page 5)

· 11.2 Informations sur les autres dangers

· Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucun des composants n'est compris.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

· 12.1 Toxicité

· Toxicité aquatique :

1746-81-2 monolinuron

NOEC	<p>≥10 mg/l (<i>Daphnia magna</i>) OCDE n° 211 - <i>Daphnia magna</i>, essai de reproduction, adoption : 2 octobre 2012, BPL</p> <p>0,0254 mg/l (<i>Desmodesmus subspicatus</i>) OCDE n° 201 - Algues d'eau douce et cyanobactéries, essai d'inhibition de la croissance, adoption : mars 2006, correction : 28 juillet 2011, BPL</p> <p>0,56 mg/l (<i>Daphnia magna</i>) OCDE 202, 1989, BPL</p> <p>1,14 mg/l (<i>Danio rerio</i>) OCDE n° 210 - Poisson, essai de toxicité aux premiers stades de la vie, adoption : 26 juillet 2013, BPL</p> <p>5 mg/l (<i>Oncorhynchus mykiss</i>) OECD 204, BPL</p> <p>0,008 mg/l (<i>Pseudokirchneriella subcapitata</i>) OCDE n° 201 - Algues d'eau douce et cyanobactéries, essai d'inhibition de la croissance, adoption : mars 2006, correction : 28 juillet 2011, BPL</p>
EC50/48 h	<p>>100 mg/l (<i>Daphnia magna</i>) OCDE n° 202 - <i>Daphnia sp.</i>, essai d'immobilisation immédiate, adoption : 13 avril 2004, BPL</p> <p>32,5 mg/l (<i>Daphnia magna</i>) Fiche technique n° 33 de l'Institut allemand de recherches biologiques en agriculture et sylviculture (BBA), sans BPL</p>
EC50/72 h	<p>0,354 mg/l (<i>Desmodesmus subspicatus</i>) OCDE n° 201 - Algues d'eau douce et cyanobactéries, essai d'inhibition de la croissance, adoption : mars 2006, correction : 28 juillet 2011, BPL</p> <p>0,417 mg/l (<i>Pseudokirchneriella subcapitata</i>) OCDE n° 201 - Algues d'eau douce et cyanobactéries, essai d'inhibition de la croissance, adoption : mars 2006, correction : 28 juillet 2011, BPL</p>
LC50/96 h	<p>56-75 mg/l (<i>Salmo gairdneri</i>) Fiche technique n° 33 de l'Institut allemand de recherches biologiques en agriculture et sylviculture (BBA), sans BPL</p>

4719-04-4 2,2',2''-(hexahydro-1,3,5-triazine-1,3,5-triyl)triéthanol

LC50/96 h	16,07 mg/l (<i>Danio rerio</i>) Dossier d'enregistrement ECHA
EC50/48 h	11,9 mg/l (<i>Daphnia magna</i>) Dossier d'enregistrement ECHA
EC50/72 h	6,66 mg/l (Algues) Dossier d'enregistrement ECHA

· 12.2 **Persistance et dégradabilité** Pas d'autres informations importantes disponibles.

· 12.3 **Potentiel de bioaccumulation** Pas d'autres informations importantes disponibles.

· 12.4 **Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.

· 12.5 **Résultats des évaluations PBT et VPVB**

· **PBT:**

Les substances du mélange ne satisfont pas aux critères de l'annexe XIII du règlement REACH relatifs aux substances PBT.

(suite page 7)

Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 18.06.2025 Numéro de version 15 (remplace la version 14)

Révision: 18.06.2025

Nom du produit Tetra AlguMin

(suite de la page 6)

- **vPvB:**
Les substances du mélange ne satisfont pas aux critères de l'annexe XIII du règlement REACH relatifs aux substances vPvB.
- **12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien**
Le produit ne contient pas de substances avec des propriétés perturbatrices endocriniennes.
- **12.7 Autres effets néfastes**
- **Remarque :**
N'est pas nocif pour les poissons jusqu'à la concentration contrôlée.
Utiliser selon le dosage indiqué sur l'étiquette du produit.
- **Autres indications écologiques :**
- **Indications générales :**
Catégorie de pollution des eaux 2 (D) (Classification propre) : polluant
Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou la canalisation.
Danger pour l'eau potable dès fuite d'une petite quantité dans le sous-sol.
Le produit contient des substances dangereuses pour l'environnement.
Nocif pour les organismes aquatiques.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

- **13.1 Méthodes de traitement des déchets**
- **Recommandation :**
Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.
- **Code déchet :** Les codes de déchets dépendent du processus de production concerné.

· Catalogue européen des déchets

HP14	Écotoxique
------	------------

- **Emballages non nettoyés :**
- **Recommandation :** Evacuation conformément aux prescriptions légales.
- **Produit de nettoyage recommandé :** Eau, éventuellement avec addition de produits de nettoyage.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

- | | |
|--|-----------------|
| · 14.1 Numéro ONU | |
| · ADR, ADN, IMDG, IATA | néant |
| · 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU | |
| · ADR, ADN, IMDG, IATA | néant |
| · 14.3 Classe(s) de danger pour le transport | |
| · ADR, ADN, IMDG, IATA | |
| · Classe | néant |
| · 14.4 Groupe d'emballage | |
| · ADR, IMDG, IATA | néant |
| · 14.5 Dangers pour l'environnement: | |
| · Polluant marin : | Non |
| · 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur | Non applicable. |
| · 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC | Non applicable. |
| · "Règlement type" de l'ONU: | néant |

CH/FR

(suite page 8)

Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 18.06.2025 Numéro de version 15 (remplace la version 14)

Révision: 18.06.2025

Nom du produit Tetra AlguMin

(suite de la page 7)

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

- **15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**
822.115, Ordonnance sur la protection des jeunes travailleurs - OLT 5 et 822.115.2, Ordonnance du DEFR sur les travaux dangereux pour les jeunes ne sont pas applicables.
822.111, OLT 1 et 822.111.52, Ordonnance du DEFR sur les activités dangereuses ou pénibles en cas de grossesse et de maternité ne sont pas applicables.
- **Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008** Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.
- **Pictogrammes de danger** néant
- **Mention d'avertissement** néant
- **Mentions de danger**
H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
- **Conseils de prudence**
P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
P102 Tenir hors de portée des enfants.
P103 Lire attentivement et bien respecter toutes les instructions.
P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation nationale.
- **Directive 2012/18/UE**
- **Substances dangereuses désignées - ANNEXE I** Aucun des composants n'est compris.
- **RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII** Conditions de limitation: 3

· Règlement (CE) N° 649/2012		
1746-81-2	monolinuron	Annex I Part I

· RÈGLEMENT (UE) 2019/1148		
· Annexe I - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS (Valeur limite maximale aux fins de l'octroi d'une licence en vertu de l'article 5, paragraphe 3)		
Aucun des composants n'est compris.		
· Annexe II - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALEMENT		
Aucun des composants n'est compris.		
· Règlement (CE) n° 273/2004 relatif aux précurseurs de drogues		
Aucun des composants n'est compris.		
· Règlement (CE) n° 111/2005 fixant des règles pour la surveillance du commerce des précurseurs des drogues entre la Communauté et les pays tiers		
Aucun des composants n'est compris.		
· RÈGLEMENT (UE) 2024/590 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone		
Aucun des composants n'est compris.		

- **Prescriptions nationales :**

- **Directives techniques air :**

Classe	Part en %
NK	0,9

- **Classe de pollution des eaux : classe A (Classification propre)**

- **Autres prescriptions, restrictions et règlements d'interdiction**

Règlement (UE) no 528/2012 sur les biocides:

Le produit entre dans le champ d'application du règlement sur les biocides.

TP 2: Désinfectants et produits algicides non destinés à l'application directe sur des êtres humains ou des animaux.

- **Substances extrêmement préoccupantes (SVHC) selon REACH, article 57**

Ce produit ne contient aucune substance extrêmement préoccupante au regard du règlement REACH (CE) No 1907/2006 (Art. 57) d'une concentration supérieure à la limite légale de 0,1 % masse/masse (w/w).

- **VOCV (CH) 0,00 %**

(suite page 9)

CH/FR

Fiche de données de sécurité

selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 18.06.2025 Numéro de version 15 (remplace la version 14)

Révision: 18.06.2025

Nom du produit Tetra AlguMin

(suite de la page 8)

· **15.2 Évaluation de la sécurité chimique:** Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

Cette fiche de données de sécurité est conforme au Règlement (CE) n.° 1907/2006, Article 31, modifié par le règlement (UE) 2020/878.

· **Phrases importantes**

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H330 Mortel par inhalation.

H372 Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

· **Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008**

Dangers pour le milieu aquatique- danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique

La classification du mélange s'appuie généralement sur la méthode de calcul en utilisant les données des substances conformément au règlement (CE) n° 1272/2008.

· **Service établissant la fiche technique :**

Tetra GmbH

Herrenteich 78

49324 Melle

Germany

· **Contact :**

Tetra GmbH

Tel.: +49(0)5422105-0

· **Date de la version précédente:** 18.01.2022

· **Numéro de la version précédente:** 14

· **Acronymes et abréviations:**

ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

SVHC: Substances of Very High Concern

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

Acute Tox. 4: Toxicité aiguë – Catégorie 4

Acute Tox. 2: Toxicité aiguë – Catégorie 2

Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2

Skin Sens. 1: Sensibilisation cutanée – Catégorie 1

STOT RE 1: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) – Catégorie 1

STOT RE 2: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) – Catégorie 2

Aquatic Acute 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité aiguë pour le milieu aquatique – Catégorie 1

Aquatic Chronic 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 1

Aquatic Chronic 3: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 3

· *** Données modifiées par rapport à la version précédente**